

**Produits agricoles:**

Rapport concernant les conventions conclues sous le régime de la Loi sur la vente coopérative des produits agricoles pour l'année terminée le 31 mars 1956 (textes français et anglais), 29.—Doc. parl. n° 7.

Loi modifiant la Loi sur l'organisation du marché des produits agricoles.—Bill n° 403: présentation—M. Gardiner, et 1re lecture, 373; 2e lecture et comité plénier, 424; comité plénier, proposition d'amendement agréée, comité plénier (avec un amendement), 3e lecture, 445; adoption au Sénat, 447; sanction royale (le 12 avril 1957), 458.—5-6 Elisabeth II, chapitre 15, Statuts du Canada, 1957.

*Voir aussi* Office des produits agricoles.

**Progressive Insurance Company of Canada:**

*Voir* La Progressive, Compagnie d'Assurances du Canada.

**Prorogation:**

Discours prononcé par l'honorable député de Son Excellence le Gouverneur général lors de la prorogation de la cinquième session du vingt-deuxième Parlement, 459.

**Provinces Maritimes:**

*Voir* Automobiles ou camions.—Terrains marécageux.

**Publications:**

Nombre d'exemplaires de certaines publications imprimés aux frais du gouvernement: ordre de la Chambre (Question n° 118)—M. Zaplitny, 142; dépôt de la réponse, 240.—Doc. parl. n° 196.

**Publicité:**

Somme dépensée par chaque ministère du gouvernement pour la publicité en 1956: ordre de la Chambre (Question n° 7)—M. Murphy (Lambton-Ouest), 99; dépôt de la réponse, 195.—Doc. parl. n° 188.

**Publishers' Guild of Canada Limited:**

*Voir* Revenu national.

**Q****Quais:**

Copie de toutes les listes de paie et de matériaux, relativement au quai de Caplan: ordre de la Chambre (\*Avis de motion n° 20)—M. Dufresne, 422.

Copie de toutes les feuilles de paie concernant les travaux faits au quai de l'Anse-aux-Canards: ordre de la Chambre (\*Avis de motion n° 28)—M. Dufresne, 423.

**R****Radio-Canada:**

Copie du texte de l'émission intitulée "Portrait de Sir Wilfrid Laurier": ordre de la Chambre (\*Avis de motion n° 6)—F. Fraser (Peterborough), 90; dépôt de la réponse, 134.—Doc. parl. n° 106a.